

1188 Gimel, le 21 mars 2017

CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal n° **02-2017**
« *Vestiaires Abris PCi – Projet d’assainissement* »

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission *ad hoc*, désignée par le Bureau du Conseil dans sa séance du 13 février 2017, composée de

- Monsieur Jean-François Jacot, Président
- Monsieur Serge Kursner
- Madame Joëlle Rüfenacht
- Monsieur Guillaume Saouli
- Monsieur Florian Magnin, rapporteur

s’est réunie à trois reprises :

- le lundi 27 février 2017 pour l’étude préliminaire du préavis municipal en vue de la rédaction des questions adressées à la Municipalité.
- Le mardi 7 mars 2017 pour une visite sur sites en présence de Madame Anne-Laurence Berger, municipale en charge du dossier ainsi que de Monsieur Jean-Paul Crausaz, architecte.
Messieurs Nicolas Konrad, responsable conciergerie et Cyril Messieux, président du FC Gimel-Bière ont également eu l’occasion de s’exprimer à l’occasion de cette entrevue.
- Le mardi 21 mars 2017 pour réaliser la synthèse des réponses et la rédaction du présent rapport.

Préambule

Dans le cadre de l'analyse du préavis et de la lecture des plans, la Commission a identifié plusieurs points nécessitant un éclairage de nos Autorités. Certains portaient sur le projet, en général, d'autres étaient spécifiques aux sites visés par le préavis.

La réunion du 7 mars a permis de passer en revue les 19 questions inventoriées par la Commission dont les points principaux sont repris et développés ci-après. Les questions d'un membre du Conseil ont également été intégrées. Les différents intervenants sont ici remerciés pour leur disponibilité ainsi que pour la transparence apportée aux réponses données, le tout empreint d'un climat de cordialité.

Appréciation générale

Dans un premier temps, la Commission a voulu comprendre le contexte du projet d'assainissement et la raison pour laquelle les vestiaires et douches n'avaient pas été intégrés au bâtiment multifonctions récemment construit. La réponse réside dans la volonté de valoriser les installations existantes évitant par-là d'en réaliser de nouvelles ce qui aurait occasionné des coûts supplémentaires.

La durée des travaux (pour les deux sites) est estimée à 3 mois. En raison de l'occupation alternée des lieux entre l'armée et le FC Gimel-Bière, il n'y a pas de période idéale pour leurs réalisations. Un lancement des travaux à la fin de l'année constituerait cependant le créneau le plus propice de l'avis des intervenants.

Le coût devisé repose sur le chiffrage effectué à partir d'une offre. Les Autorités confirment qu'au moins 3 offres seront demandées dans le cadre du processus d'adjudication. Les entreprises locales sont naturellement les bienvenues. A noter que le montant attribué à l'architecte inclut l'ensemble des prestations allant de l'étude préliminaire à la remise des clés. Certaines prestations ont déjà été engagées par ce dernier.

La Commission est informée que le projet, dans sa forme actuelle, n'est pas soumis aux règles de l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics).

Assainissement des vestiaires et douches des abris PCi

La visite sur site a permis de prendre la mesure de l'état actuel des locaux. A titre liminaire, la Commission tient à relever le très bon niveau d'entretien des abris PCi en général.

Elle a toutefois dû constater – comme le préavis en fait mention – que le sol présente, en plusieurs endroits, des traces d'usures marquées. L'entier de la surface n'étant cependant pas atteinte, la Commission a demandé s'il était moins onéreux de procéder à une rénovation en deux temps. Monsieur Crausaz confirme qu'une rénovation fractionnée ne constituerait pas une source d'économie sans compter les inconvénients de réaliser des travaux en plusieurs fois.

Il est également rappelé que le sol des abris PCi doit être entièrement étanche et qu'il n'est pas possible d'opter pour un type de revêtement autre que celui proposé (carrelage par exemple).

Des traces de moisissures sont également présentes sur la quasi-totalité du plafond des douches. Un traitement anti-moisissure est prévu et inclus dans le coût du projet.

Les caches de certains luminaires sont cassés et l'ancienneté de ces derniers rend difficile l'approvisionnement de pièces de rechange. Leur remplacement intégral, dans le contexte d'une rénovation, apparaît dès lors opportun.

Monsieur Crausaz nous confirme que l'ajout d'une porte blindée n'impose pas la création d'un nouveau sas. La commission s'est également vue confirmer par les Autorités que le projet avait reçu l'assentiment du SSCM (Service sécurité civile et militaire), ceci pour éviter tout problème ultérieur dans le cadre du contrôle périodique des abris PCi réalisé par le canton.

Le concept "pieds propres / pieds sales" a été présenté à la Commission. Monsieur Messieux confirme que le projet, tel que présenté, est conforme au besoin du FC Gimel-Bière.

Madame Berger précise également que ces nouveaux aménagements répondent aux besoins de l'armée qui s'avère être une utilisatrice régulière de ces installations.

Aménagement de douches dans la Cantine

Le local concerné est situé à l'angle nord-est du bâtiment et fait actuellement office de lieu d'entreposage de matériel. Il offre une certaine proximité avec les terrains de foot.

La Commission s'interroge quant à l'opportunité, pour les arbitres, d'utiliser les douches de la salle de gym. Il nous est répondu que cela rentrerait en conflit avec les activités propre au bâtiment s'y déroulant à des périodes concomitantes. En outre, les règles imposent aujourd'hui aux adultes de se changer et doucher dans des lieux séparés des enfants. L'aménagement d'un local dédié aux arbitres permet ainsi de respecter cette norme.

Quant à la proposition d'un membre du Conseil visant à installer les vestiaires à la Cantine, la Municipalité confirme qu'une telle variante n'est pas réalisable.

Monsieur Crausaz nous certifie qu'aucune problématique liée à l'amiante n'est à craindre (expertise déjà réalisée).

En outre, la pièce jouxte les WC de la cantine permettant ainsi un raccordement aisé à l'eau. Un raccord externe pour les eaux usées est à réaliser.


Conclusions

Le coût de cet assainissement, qui peut apparaître au premier abord comme conséquent, est justifié par la volonté de réaliser des travaux qualitativement élevé, apte à durer plusieurs décennies. En outre, son financement, sans recourir à l'emprunt, à partir de fonds rétrocédés par le canton et utilisés dans un but dédié à son affectation originelle rend ce projet crédible, utile et pertinent quant aux objectifs poursuivis.


Sur la base de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande :

- i) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le préavis y relatif
- ii) de l'autoriser à prélever un montant de CHF 246'000.- (TTC) déposé sur le compte bancaire No 1001.36 auprès de la Banque Raiffeisen
- iii) d'amortir ces travaux sur une période de 20 ans
- iv) de prendre acte que ces travaux entraineront des charges supplémentaires d'amortissement d'un montant estimé à CHF 8'700.- après déduction du compte de réserve de 71'867.50

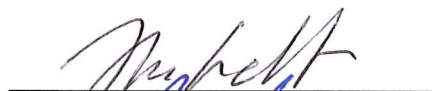
Jean-François Jacot
Président



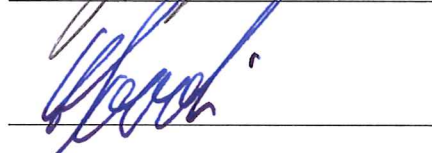
Serge Kursner
Membre



Joëlle Rüfenacht
Membre



Guillaume Saouli
Membre



Florian Magnin
Rapporteur

